



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 19 mars 2018 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers François Veilleux, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron, Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

1. Présentation du projet de règlement 2017-370

Le conseiller monsieur Claude Mathieu présente le projet de règlement 2017-370 décrétant la répartition du coût des travaux d'entretien du fossé de la décharge Bolduc.

2.

R-2018-03-6028: Autorisation signature entente regroupement Estrie relativement à l'achat en commun d'assurance de dommages

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et la Ville de Beauceville souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 1^{er} décembre 2023, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques.

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE la Ville de Beauceville

JOIGNE à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages.

AUTORISE le maire et la -trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE du regroupement Estrie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2018-2023 et de services de consultant et de gestionnaire de risques, soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

4. Modification résolution 2007-12-2966, enlever les arrêts 9^e Avenue. Annulé

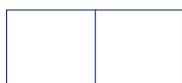
5.

R-2018-03-6029: Acquisition haut 128^e Rue

Attendu que la ville de Beauceville a fait des travaux de voirie sur le lot numéro 4 061 475 du Cadastre du Québec pour le raccordement des propriétaires adjacents à la 128^e Rue aux services d'aqueduc et d'égout de la Ville de Beauceville;

Attendu que ce lot aurait dû être cédé à la Ville de Beauceville au moment des travaux de voirie mais que cela n'a jamais été fait;

Attendu qu'il y a lieu de corriger la situation en faisant l'acquisition du lot numéro 4 061 475 du Cadastre du Québec, propriété de Mme Irène Gilbert;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2018 (suite)

Attendu que Madame Irène Gilbert a donné son consentement à la cession à titre gratuit du lot numéro 4 061 475 du Cadastre du Québec et qu'un projet de cession a été soumis par Me Joseph Morin, notaire à la Ville de Beauceville;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Claude Mathieu

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'acquérir le lot numéro 4 061 475 du Cadastre du Québec, propriété de Madame Irène Gilbert;

D'accepter que le lot soit vendu avec garantie du droit de propriété, sans garantie de qualité et aux risques et périls du cessionnaire mais libre de toute dette, priorité, hypothèque ou redevance quelconque;

D'accepter la cession par Madame Gilbert de tous ses droits et prétentions dans tous systèmes d'aqueduc et d'égout, conduites, accessoires et installations placés sur le lot ou dans le sous-sol du lot;

De déclarer que cette cession sera faite à titre gratuit.

De déclarer que les frais relatifs à la préparation, la signature et l'inscription au registre foncier de cette cession seront assumés par le cessionnaire.

D'autoriser le maire de la Ville, Luc Provençal, et la greffière de la Ville, Madame Madeleine Poulin à signer tout acte de cession à intervenir.

6. ~~FARR — DEMANDE FORMULÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'ABOLIR LES FARR ET DE REHAUSSER LE TAUX DE TVQ REMBOURSÉ AUX MUNICIPALITÉS~~ ANNULÉ

7.

R-2018-03-6030: Signature contrat d'engagement de Cynthia Gilbert

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Félix Nunez, directeur général, soit autorisé à signer le contrat d'engagement de Mme Cynthia Gilbert comme secrétaire de direction.

6. Période de questions

Aucune question n'est posée.

9- Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est complet et consent à l'ajout des items suivants:

R-2018-03-6031: Autorisation de passer sur le boulevard fermé 2 voies

Attendu que le comité « Appuyons Marie-Philip Poulin » organise un défilé le 31 mars;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2018 (suite)

Attendu que le défilé se fera sur le boulevard Renault à partir du no civique 708 jusqu'au 540;

Attendu que pour assurer la sécurité des participants et du public il y a lieu de fermer temporairement 2 voies sur le boulevard Renault pendant la durée de l'événement soit de 19h30 à 20h30;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Perron ,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville autorise la tenue du défilé sur boulevard Renault à partir du no civique 708 jusqu'au 540, le 31 mars 2018 de 19h30 jusqu'à environ 20h30 .

R-2018-03-6032: Autorisation de signature au programme subvention PAROAM

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

Que monsieur Félix Nunez, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville tous documents concernant le programme de subvention PAROAM.

R-2018-03-6033: Appui à la compagnie Sogetel dans leur démarche pour obtenir subvention

Considérant que certains secteurs de la Ville de Beauceville présentent une couverture déficiente des services large bande et que le conseil municipal a été à maintes reprises interpellé afin que cette situation puisse être corrigée;

Considérant que le ministère de l'innovation, des Sciences et du Développement économique Canada ainsi que le gouvernement du Québec ont mis de l'avant les programmes « Brancher pour innover » et « Québec Branché » qui visent à permettre aux communautés d'avoir accès aux services large bande respectant les exigences minimales de 5 Mbps/1Mbps;

Considérant que la compagnie Sogetel Inc. désire présenter une demande d'assistance financière dans le cadre des programmes susmentionnés, visant la mise en place d'un réseau de fibre optique qui permettrait une économie numérique significative en ayant accès à ces services qui rencontreraient les exigences minimales établies par le CRTC (50Mbps/10Mbps) dans la décision CRTC-2016-496 du 21 décembre 2016;

Considérant les bénéfices concrets qui découleront de l'accès aux services large bande livrés sur fibre optique, notamment:

- Les industries agricoles et acéricoles, qui sont de plus en plus modernisés, pourront améliorer leur efficacité en ayant accès à des services de large bande leur permettant d'automatiser leurs installations et d'échanger des informations avec leurs clients et fournisseurs de façon efficiente.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2018 (suite)

- Les travailleurs autonomes, dont le bureau est situé à domicile, profiteront des services de large bande leur permettant d'échanger des informations avec leurs clients et fournisseurs de façon efficace.
- Le réseau donnera à la collectivité la possibilité d'utiliser la télémédecine qui permettra à nos résidents d'avoir accès aux médecins des grandes villes lorsque les services seront disponibles. De plus, le réseau permettra le transfert de connaissances entre nos médecins et ceux des grandes villes et vice-versa.
- Le projet aidera notre communauté à freiner l'exode des jeunes lié au manque d'accès à des services large bande performants.
- Le projet permettra à notre communauté d'avoir accès à des services évolués, tels que la domotique et l'infonuagique, qui sont de plus en plus répandus.

Pour ces motifs et pour bien d'autres, il est proposé par monsieur François Veilleux

Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

Que le conseil municipal de la Ville de Beauceville, dans la MRC Robert-Cliche, appuie fortement la compagnie Sogetel Inc. dans sa démarche de déploiement de fibre optique dans notre région et demande respectueusement aux Autorités concernées d'acquiescer à sa demande de subvention présentée dans le cadre des programmes susmentionnés.

10-

R-2018-03-6034: Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

